

Commune: LE GUA
Départ. : ISERE
Canton : PONT-DE-
CLAIX

Envoyé en préfecture le 19/02/2025

Reçu en préfecture le 19/02/2025

Publié le

ID : 038-213801871-20250217-DEL566_2025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FÉVRIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 17 février à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de LE GUA s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. FARLEY Simon, Maire.

Date de la convocation : le 10 février 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 19

Quorum : 10

Nombre de conseillers municipaux votants (présents ou représentés) : 18

Présents : (13)

M. FARLEY Simon, Maire, Mme GLÉNAT Anne, 1^{ère} adjointe, M. PICHON Cyril, 2^{ème} adjoint, Mme ARDOIN Florence, 3^{ème} adjointe, M. CARTIER Stéphane, 4^{ème} adjoint, Mme FERRARA Sandrine, 5^{ème} adjointe, Mme BRULEY Audrey, M. GANDAIS Cédric, Mme DZAMOUZAKIS Michèle, M. NIGRA Daniel, M. DUSSERT-ROSSET Tristan, Mme BENELLE Annie, M. SOUCHON Rémy.

Procurations pour l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour : (5)

Mme LELONG Isabelle a donné pouvoir à M. CARTIER Stéphane.

Mme REVOL Estelle a donné pouvoir à Mme BRULEY Audrey.

Mme VEDELAGO Chrystelle a donné pouvoir à Mme FERRARA Sandrine.

M. REBIFFÉ Guillaume a donné pouvoir à M. FARLEY Simon.

M. LEQUIN-SOUCHON Laurent a donné pouvoir à M. SOUCHON Rémy.

Absent : (1)

M. SCUDELER Aurélien.

Secrétaire de séance : Mme FERRARA Sandrine

DÉLIBÉRATION N° 566-2025 – DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE POUR L'ACQUISITION DU LOGICIEL SYRACUSE - RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES D'URIOL

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Audrey BRULEY, conseillère municipale, qui expose la situation suivante.

Le conseil municipal du 16 septembre 2024 a voté la délibération n° 540 portant sur la création d'un réseau intercommunal de médiathèques pour les communes du Gua, de Saint-Paul de Varces, de Varces-Allières-et-Risset et de Vif ainsi qu'une modification de ladite convention le 25 novembre 2024 par la délibération n° 551.

L'article 3 de la convention intitulé « Accès et circulation des documents et des personnes » prévoit que les 4 communes signataires de la convention utilisent le même Système Informatique de Gestion des Bibliothèques (SIGB) afin de regrouper les catalogues respectifs en une seule base de données bibliographiques.

Elle indique également que c'est la solution Syracuse du fournisseur Archimed qui a été choisie par les quatre communes de ce réseau, chacune en faisant l'acquisition individuellement.

Elle précise les modalités de financement :

- La clé de répartition du logiciel se fait en fonction du nombre d'habitants de chaque commune,
- Chaque commune engage les démarches nécessaires à l'obtention d'une subvention auprès des organismes compétents.

À ce titre, chaque commune membre du réseau peut demander une subvention auprès du Département de l'Isère sur la thématique « Soutien aux réseaux de lecture publique des communes et des EPCI » pour financer l'action de mise en place d'un réseau informatique et renouvellement du SIGB.

Le montant demandé pour la commune du Gua s'élève à 439,00 €.

Il couvrira 20 % de la dépense d'investissement hors taxe (HT) de la quote-part d'acquisition du logiciel de la commune du Gua (8,78% conformément à la convention signée).

Le détail des dépenses est le suivant :

- Dépenses d'investissement : frais d'acquisition du logiciel (dont la 1^{ère} année d'abonnement) pour un montant de 2 195,88€ HT ;
- Dépenses de fonctionnement (abonnement à partir de la 2^{ème} année et certificat HTTPS (non éligibles à la demande de subvention) : 343,30 HT par an.

Mme BRULEY propose au conseil de solliciter cette subvention auprès du Département de l'Isère et d'autoriser M. le Maire à signer tout document utile.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, par 18 voix pour, autorise Monsieur le Maire :

- à solliciter une aide financière auprès du Département de l'Isère, d'un montant de 439 €, pour l'acquisition du logiciel Syracuse dans le cadre du Système Informatique de Gestion des Bibliothèques (SIGB) du réseau des médiathèques d'Uriol,
- à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

*Certifie le caractère exécutoire de l'acte
compte tenu de son dépôt en Préfecture
et de sa publication le :*

Signature du secrétaire de séance

*Extrait certifié conforme
Le Gua, le 17 février 2025
Simon FARLEY
Maire de LE GUA*

